

Séance du 11 juin 2012

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle du Conseil, lundi, le 11 juin 2012, à 20h00.

Sont présents:

M. Éric Duhamel,
M. Yves Durand,
Mme Fleure Catafard,
Mme Jocelyne Calvé,
M. Jacques Martin,
M. André Drouin,

tous conseillers et formant la totalité du Conseil sous la présidence de M. Guy Desjarlais, maire.

2012-06-70 **Ouverture de l'assemblée**

L'assemblée est ouverte à 20h00 sur proposition de M. Éric Duhamel, appuyée par Mme Jocelyne Calvé.

2012-05-71 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. Yves Durand, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2012-06-72 **Approbation des procès-verbaux**

Sur proposition de M. André Drouin, appuyée par M. Jacques Martin, il est résolu que les procès-verbaux des séances des 14 mai et 5 juin derniers soient approuvés tels que rédigés.

Communications du Conseil

Période de questions

2012-06-73 **Modification au zonage (Centres équestres, 2^{ième} projet)**

Il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par Mme Fleure Catafard, et résolu que le projet de règlement visant à modifier le règlement de zonage pour permettre l'usage « Centres équestres » soit adopté sans modification.

2012-06-74 **Envoi d'une copie du règlement de zonage**

Il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par Mme Fleure Catafard, et résolu qu'une copie du règlement sur les nuisances soit expédiée à M. Patrick Leblanc.

2012-06-75 **Modification au règlement de lotissement (largeur des chemins)**

Il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. Yves Durand, et résolu que le projet de règlement de modification au règlement de lotissement soit de nouveau adopté, sans modification.

2012-06-76 **Journées de la culture**

CONSIDÉRANT que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Saint-Didace et de la qualité de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

CONSIDÉRANT que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Didace a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

CONSIDÉRANT que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un évènement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant un plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

CONSIDÉRANT que l'évènement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Yves Durand, appuyée par Mme Fleure Catafard, il est résolu que la municipalité de Saint-Didace, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

2012-06-77 **Appui à la municipalité de Saint-Côme**

CONSIDÉRANT que le Festival Lanaudière Mémoires et Racines a décerné à la municipalité de Saint-Côme le titre de *Capitale québécoise de la chanson traditionnelle* en 2008;

CONSIDÉRANT que cette reconnaissance a fait son chemin et que, depuis ce temps, la municipalité de Saint-Côme est reconnue comme telle dans la région de Lanaudière;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a, jusqu'à maintenant, aucune contestation de la part des autres municipalités de la région ni des associations régionales;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Côme entend faire de la chanson traditionnelle et, de façon plus large, du patrimoine vivant, son axe de développement culturel et touristique pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Côme a mis sur pied, en 2008, le Centre du Patrimoine vivant de Lanaudière dans le but de développer une expertise sur le plan du patrimoine vivant, expertise qui est mise au service de toute la région de Lanaudière;

CONSIDÉRANT que cette reconnaissance aura des répercussions positives pour la région de Lanaudière et ce, à différents niveaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Drouin, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Didace appuie la municipalité de Saint-Côme dans ses démarches en vue de la reconnaissance de son titre de Capitale québécoise de la chanson traditionnelle par l'Assemblée nationale du Québec.

2012-06-78

Financement du réseau de la santé et des services sociaux de Lanaudière

CONSIDÉRANT que pour être traité équitablement par rapport aux autres régions du Québec, il manque au réseau de santé et de services sociaux de Lanaudière :

- 42 millions de dollars par année pour le financement de ses programmes-services, dont bénéficieraient notamment les centres hospitaliers et leurs urgences, les CLSC, les centres de réadaptation, les centres jeunesse ainsi que d'autres partenaires du réseau ;
- 60 médecins de famille à temps plein ;

CONSIDÉRANT que Lanaudière a connu la plus importante croissance démographique du Québec au cours des dernières années et que cette croissance tend à se poursuivre ;

CONSIDÉRANT que le mode d'allocation des ressources financières ne se fait pas suffisamment en fonction de la population à desservir ;

CONSIDÉRANT que les nouvelles ressources ajoutées ces dernières années n'ont pas corrigé l'iniquité interrégionale et que l'écart à la moyenne ne cesse de s'accroître ;

CONSIDÉRANT que tous les citoyens du Québec ont droit à des services de santé et services sociaux adéquats.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. Yves Durand, et résolu que la municipalité de Saint-Didace réclame, qu'en toute équité, le gouvernement du Québec mette fin au sous-financement chronique en matière de santé et de services sociaux dans Lanaudière.

Rapports

Le secrétaire-trésorier dépose au Conseil les rapports suivants :

- rapport de suivi budgétaire
- rapport sur les permis émis
- indicateurs de gestion
- jugement rendu (*municipalité c. Marc Désilets*)
- planification des travaux de voirie pour la saison

2012-06-79 **Travaux de voirie prévus pour la saison**

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. Éric Duhamel, et résolu que la prévision des travaux de voirie pour la prochaine saison soit adoptée telle que déposée.

2012-06-80 **Entente avec la Banque Nationale**

Il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que l'entente proposée par la Banque Nationale sur la tarification de ses services soit adoptée.

2012-06-81 **Demande de la Fabrique (pacte rural)**

Le Conseil prend connaissance d'une demande effectuée auprès du CLD pour obtenir le solde du programme « Pacte rural » afin d'effectuer un carnet de santé de l'église. Il est ensuite proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. André Drouin, que cette demande soit acceptée.

Le vote est demandé sur cette proposition; deux conseillers ont voté pour la proposition et quatre ont voté contre. La proposition est donc rejetée.

2012-06-82 **Avis de motion (modification au règlement sur les nuisances)**

M. le conseiller Yves Durand donne avis de motion qu'à une session ultérieure de ce conseil il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement sur les nuisances afin d'y incorporer des dispositions concernant les abris temporaires.

2012-06-83 **Comptes**

Il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que la liste des factures courantes, au montant de 124 531.40 \$ soit approuvée et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement.

Période de questions

2012-06-84 **Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée, à 21h07, sur proposition de M. Éric Duhamel, appuyé par Mme Jocelyne Calvé.

